

Brexit : le Parlement européen ratifie l'accord commercial UE/Royaume-Uni

Publié le 28.04.2021

A une très large majorité, les députés européens ont approuvé, mardi 27 avril, l'accord conclu entre Londres et Bruxelles le 24 décembre 2020.



Le président du Parlement européen David Sassoli annonce les résultats du vote des eurodéputés sur l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, mercredi 28 avril - Crédits : Jan van de Vel / Parlement européen

Réunis en session plénière, les députés européens ont très largement voté, mardi 27 avril au soir, en faveur de l'accord de commerce et de coopération UE/Royaume-Uni. 660 parlementaires se sont prononcés pour le texte, 5 contre et 32 ont choisi l'abstention. Les députés ont ainsi acté la ratification finale de l'accord, déjà validé par le Parlement britannique et provisoirement en vigueur depuis le 1er janvier 2021.

Cet accord de commerce et de coopération établissant les termes de la relation post-Brexit entre l'UE et le Royaume-Uni avait été conclu le 24 décembre 2020. S'il avait permis une sortie organisée du Royaume-Uni de l'Union européenne, il s'appliquait de façon provisoire depuis le 1er janvier 2021 et ce jusqu'au 30 avril. Les députés européens ont ainsi acté la ratification finale de l'accord, déjà validé par le Parlement britannique, et qui doit maintenant s'appliquer de façon permanente à partir du 1er mai 2021.

La saga du Brexit est loin de prendre fin pour autant. La coopération en matière de services financiers ou de politique étrangère reste à négocier. Tandis que le report du contrôle des marchandises entre la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord, prévu par l'accord de retrait appliqué depuis le 31 janvier 2020 mais unilatéralement repoussé par les Britanniques, suscite des tensions. Celles-ci avaient conduit les députés européens à retarder leur vote sur l'accord de commerce et de coopération en signe de protestation.